

**N° 51 Ville de Genève : audit de gestion relatif à la gouvernance de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)
rapport publié le 23 avril 2012**

La Cour a émis deux recommandations acceptées spontanément par l'audité. L'ensemble des recommandations a été mis en œuvre.

No 51 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)		Mise en place (selon indications de l'audit)			Suivi par la Cour
Réf.	Recommandations/Actions	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Commentaire
6	<p>Recommandation 1</p> <p>Commencer par renforcer rapidement la gestion du projet SIMS en le mettant en conformité avec la méthodologie Hermès. Il conviendra notamment de s'assurer que les documents clés du projet SIMS soient systématiquement formalisés et que ses objectifs soient définis de manière précise afin d'en faciliter la mise en œuvre et le suivi.</p>	2	Le conseiller de direction de la DSIC responsable du management des services et de la sécurité	31.12.2012	Fait
6	<p>Recommandation 2</p> <p>Prioriser la mise en œuvre de correction des constats soulevés dans le corps du rapport en tenant notamment compte des ressources à disposition de la DSIC et des risques découlant des constats. Dans ce cadre, il conviendra de prendre, sur le court terme, des mesures portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la gestion des investissements informatiques ; la gestion de projet ; le plan de charge et les comptes rendus d'activité ; la gestion des risques ainsi que de certains points essentiels au maintien d'une sécurité adéquate. <p>Ce plan d'action devrait comprendre plusieurs volets incluant des objectifs précis, des délais et des budgets pour leur mise en œuvre.</p>	2	Le collège de direction de la DSIC, sous la conduite du directeur	31.12.2012, pour le plan d'action	Fait Le plan d'action a été défini. Sa mise en œuvre a néanmoins pris du retard en raison d'une réorganisation de la DSIC. Finalement, il convient de noter qu'un chef de projet a été désigné afin de mettre en œuvre le plan d'action.